

Formation d'Auxiliaire de santé CRS

Objectif

Au terme de la formation, l'auxiliaire de santé possède les compétences requises pour exécuter des tâches d'intendance et contribuer aux soins dispensés dans les établissements médico-sociaux ou dans les services d'aide et de soins à domicile.

Procédure d'admission obligatoire

Toute personne désirant effectuer cette formation devra :

- Avoir l'âge minimal requis de 18 ans révolus
- Pouvoir comprendre, parler et écrire le français (niveau B1)
- Avoir effectué un stage d'observation de minimum 5 jours dans un home ou avoir une expérience professionnelle dans les soins datant de moins de 5 ans
- Fournir une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable avec autorisation de travailler en Suisse
- Envoyer une copie du récépissé du paiement de la finance d'inscription de CHF 100.- (cette finance ne sera remboursée en aucun cas)
- Participer à une séance d'information et de sélection

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée.

Votre inscription ne sera pas confirmée, mais vous serez convoqué(e) à une séance d'information environ 2 mois avant le début de chaque volée de formation.

Une confirmation écrite de participation, la facture et les renseignements pratiques vous parviendront après la séance d'information si votre dossier est complet et si votre niveau de français est suffisant.

La finance de cours doit nous parvenir avant le début de la formation.

Durée

120 heures de formation théorique

20 heures de formation PDSB (Principes de Déplacement Sécuritaire des Bénéficiaires)

Stage de 15 jours ouvrables dans un home ou un service de soins à domicile

Tarif et conditions de désistement

CHF 100.- Finance d'inscription non remboursable

CHF 2'820.- Finance de cours, y compris matériel. Ce montant doit être payé avant le début de la formation

En cas d'annulation de votre participation à la formation, vous devez nous en informer le plus rapidement possible. La redevance sera la suivante :

- 5 semaines avant le début de la formation, 50% du prix est dû
- 4 semaines avant le début de la formation, 75% du prix est dû
- 3 semaines avant le début de la formation, 100% du prix est dû
- Ne pas se présenter le premier jour du cours sans excuse préalable est considéré comme un désistement. 100% du prix est dû

Titres obtenus

- Certificat d'Auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse (AS CRS)
- Attestation PDSB délivrée par l'ASSTSAS

Conditions d'obtention du certificat AS CRS

- Avoir atteint les objectifs de la formation et validé les tests ainsi que le stage
- Avoir réglé la totalité de la finance de cours
- Avoir participé au minimum à 90% de la formation

Formateurs/trices

Infirmier/ères diplômés/es, certifiés/es formateurs/trices d'adultes.

Lieux

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Dates et horaires

Selon encart et disponibles sur le site internet.